PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl
Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement

Les financements accordés par l'État en 2024

Pour l'hébergement et le logement

Accès au logement

Amélioration du parc

Hébergement et insertion

Production de logements sociaux

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Sommaire

Introduction 3

1 – Hébergement et Insertion 6

- Répartition et évolution des crédits d'hébergement et d'insertion des personnes vulnérables (BOP 177)
- Nombre de places du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303 et 104)
- Évolution du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303 et 104)
- Crédits de l'hébergement et de l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés (BOP 303)
- Répartition des crédits pour l'inclusion sociale et la protection des personnes (BOP 304)
- Zoom sur l'accueil des Ukrainiens en 2023
- Mise en œuvre des revalorisations des métiers du secteur

2 - Accès au logement 14

- Intermédiation locative (Solibail)
- Accompagnement vers et dans le logement (AVDL et Dalo)
- Aides personnelles au logement
- Actions de prévention des expulsions locatives
- Focus : les territoires d'expérimentation du LDA

3 - Production de logements 20

- Logements sociaux agréés en 2024
- Logements sociaux agréés en 2024 financés par le FNAP
- Logements sociaux agréés en 2024 financés par l'Anru
- Agréments de logements en PLAI adapté : crédits et nombre de logements
- Nombre de logements étudiants agréés
- Agréments de logements foyers - résidences sociales : subventions/crédits et nombre de logements concernés
- Agréments de logements foyers - résidences sociales : évolution
- Crédits dédiés à l'accueil des gens du voyage

4 - Amélioration du parc de logements 29

- Bilan sur la rénovation du parc social de droit commun
- Aides à l'amélioration du parc privé – crédits délégué par l'Anah
- Aides à l'amélioration du parc privé par l'Anah - crédits gérés au niveau national par l'Anah
- Opérations programmées portées par les collectivités territoriales
- Lutte contre l'habitat indigne – subventions Anah : RHI et Thirori
- Lutte contre l'habitat indigne (BOP 135 et BOP 177)
- Lutte contre l'habitat indigne (BOP 135) - AAP régional pour Sulhi

5 - Rénovation urbaine 38

- État d'engagement des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
- Carte des quartiers d'intérêt national du NPNRU en Île-de-France
- Carte des quartiers d'intérêt régional du NPNRU en Île-de-France
- État de l'engagement financier NPNRU cumulé par département
- État de l'engagement financier NPNRU par département sur l'année 2024

6 - Glossaire 44

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Engagements financiers de l' État en Île-de-France en 2024 (aides directes)

119 213*
places d'hébergement

3 826
diagnostics effectués en 2024 dont 2 858 prescrivant un accompagnement vers et dans le logement

17 722
nouveaux logements sociaux agréés en offre nouvelle

4 554
logements agréés pour la reconstitution Anru

53 960
logements aidés dans le parc privé (Anah yc MPR)

**hors logement adapté (IML et pensions de famille), hors places exceptionnelles mobilisées pour l'Ukraine*

Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables **1 282 M€** + **BOP 177 (budget d'orientation provisoire)**	Immigration et asile **233 M€** + **BOP 303**	Mission intégration des réfugiés franciliens – GIP HIS **1,6 M€** + BOP 104
Inclusion sociale et protection des personnes **19 M€** + BOP 304	Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) **19 M€** +	Urbanisme (FNAP, rénovation énergétique) **335 M€** + BOP 135
Aides de l'Anah (yc MPR) **633 M€** +	Engagements contractualisés Anru (NPNRU) **764 M€** =	Effort global (hors APL, aides fiscales et bonifications de prêts) **3 286,6 M€**

Descriptif des BOP 135, 177 et 303

Le BOP 135 : ce BOP finance notamment les aides à la pierre, qui comprennent en 2024 les crédits de rénovation énergétique des logements sociaux ainsi que les fonds de concours du FNAP (fonds national des aides à la pierre). Ces crédits sont complétés par des aides fiscales (TVA à taux réduit, exonération de TFPB).

Le BOP 177 : ce programme porte la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Il se compose de trois actions :

- prévention de l'exclusion ;
- hébergement et logement adapté ;
- conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale.

Le BOP 303 : ce programme regroupe les moyens relatifs à l'entrée, à la circulation, au séjour et au travail des étrangers, à l'éloignement des personnes en situation irrégulière et à l'exercice du droit d'asile. Les mesures gérées par la Drihl sont les suivantes : garantie de l'exercice du droit d'asile et lutte contre l'immigration irrégulière pour les dispositifs d'actions sanitaires en centre de rétention administrative. Le financement des dispositifs d'hébergement des réfugiés et BPI (bénéficiaires de la protection internationale) est réalisé sur le BOP 303 depuis 2024.

Descriptif des BOP 104 et 304

Le BOP 304 : ce programme regroupe les moyens de l'État relatifs à la prime d'activité ainsi que d'autres dispositifs concourant à l'inclusion sociale et la protection des personnes. Les mesures gérées par la Drihl concernent :

- la politique d'accès aux biens essentiels avec la lutte contre la précarité alimentaire et la lutte contre la précarité menstruelle ;
- la politique d'accès aux droits avec la domiciliation administrative pour les personnes sans domicile stable.

Le BOP 104 : ce programme regroupe les crédits d'intervention consacrés à l'intégration des étrangers et des réfugiés. La Drihl est concernée uniquement par l'action « accompagnement des réfugiés » pour soutenir l'une des actions portées par le GIP HIS.

Hébergement et insertion

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Répartition et évolution des crédits d'hébergement et d'insertion des personnes vulnérables (BOP 177)

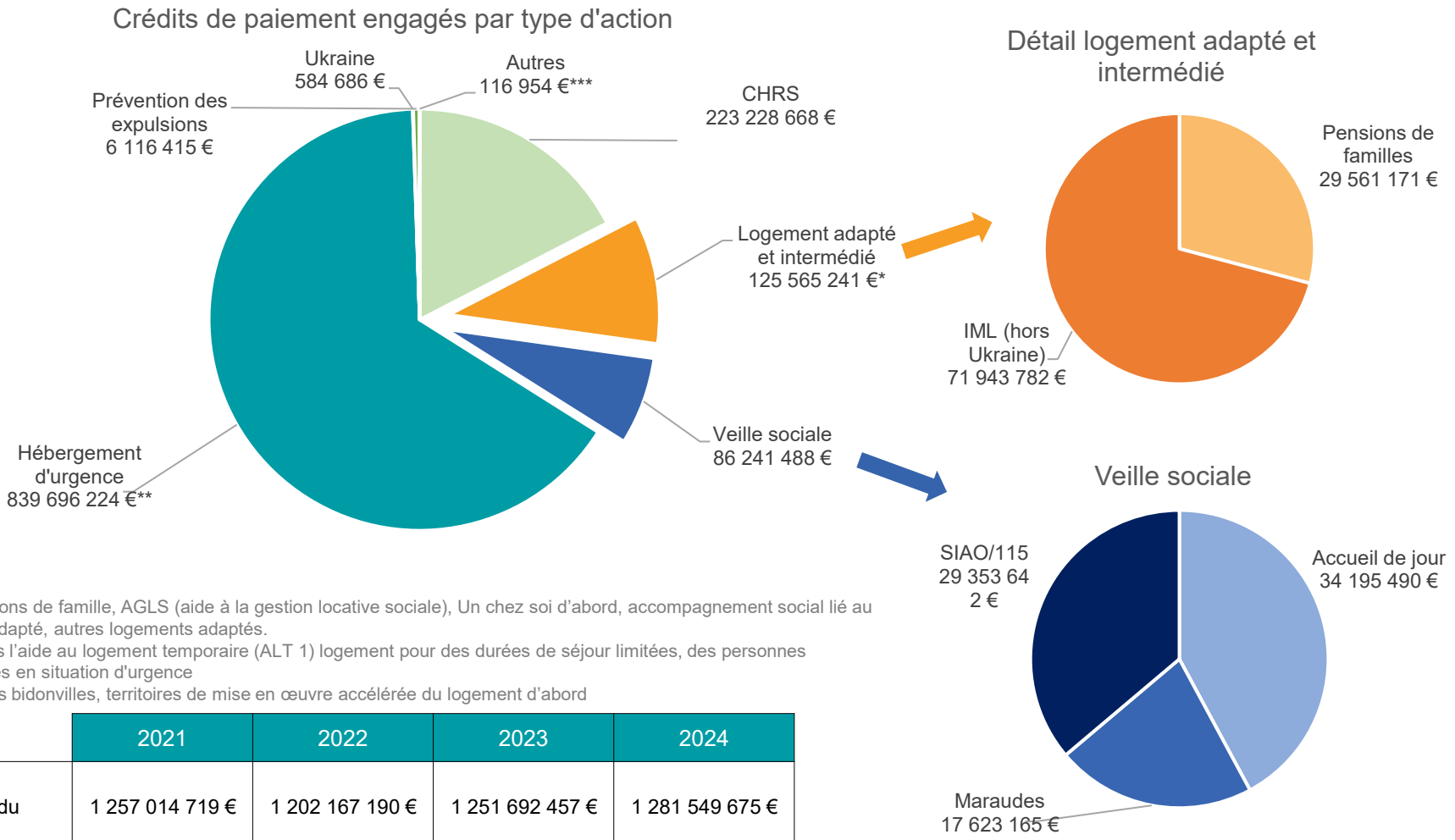

*IML, pensions de famille, AGLS (aide à la gestion locative sociale), Un chez soi d'abord, accompagnement social lié au logement adapté, autres logements adaptés.
** y compris l'aide au logement temporaire (ALT 1) logement pour des durées de séjour limitées, des personnes défavorisées en situation d'urgence
***y compris bidonvilles, territoires de mise en œuvre accélérée du logement d'abord

	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement du BOP 177	1 257 014 719 €	1 202 167 190 €	1 251 692 457 €	1 281 549 675 €

Nombre de places du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303, 104)

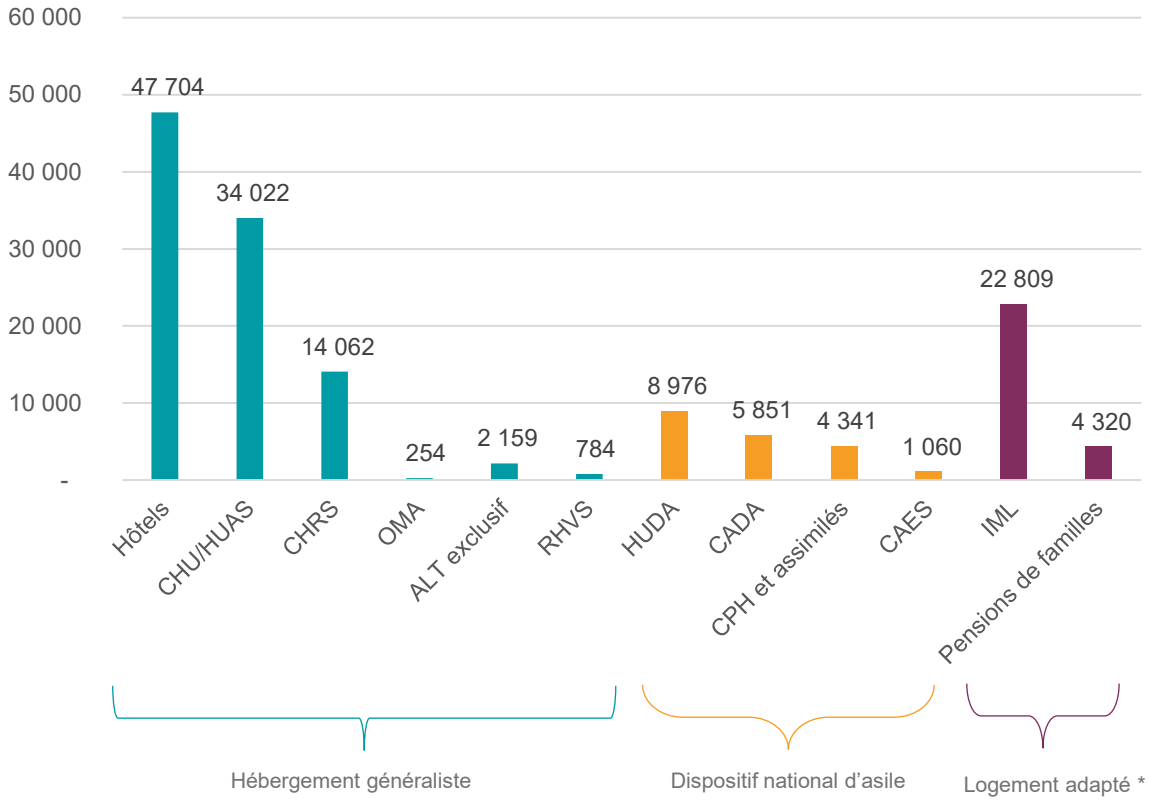

- 119 213 places d'hébergement
- 27 129 places en logements adaptés

CHU : centre d'hébergement d'urgence
HUAS : hébergement d'urgence avec accompagnement social
CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
OMA : opération de mise à l'abri
ALT : aide au logement temporaire
RHVS: résidence hôtelière à vocation sociale
HUDA : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
CADA : centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CPH : centre provisoire d'hébergement
CAES : centre d'accueil et d'examen des situations
IML : intermédiation locative (Solibail)

* Les résidences sociales autre que les pensions de famille ne sont pas financées par les BOP 177, 303, 104 et n'apparaissent donc pas dans le total présenté

Pour dispositif Ukraine voir le zoom Ukraine

Sources : enquête mensuelle Dihal et suivi Drihl

Évolution du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303, 104)

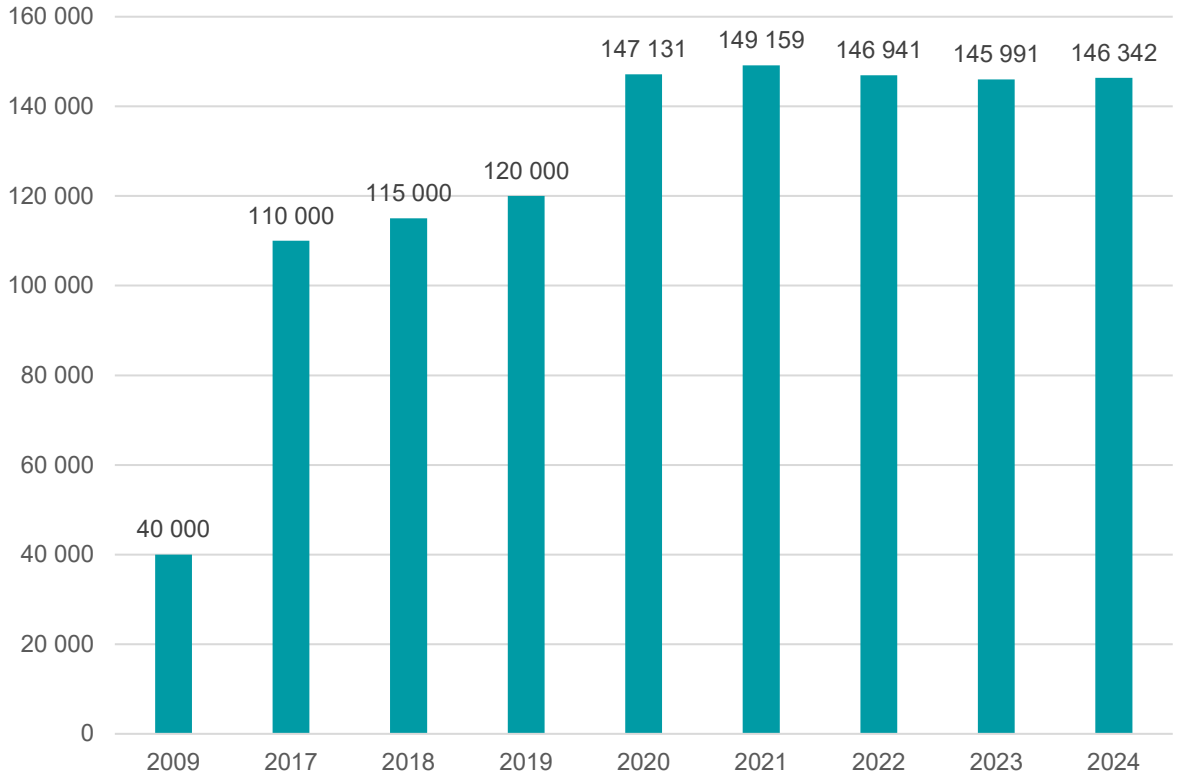

Sources : FINESS, enquête « localisation des nuitées hôtelières », Drihl

De **40 000** places en 2009 à **146 342** incluant le logement adapté.

Crédits de l'hébergement et de l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés (BOP 303)

Détail du BOP 303	Crédits de paiement
Centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)	49 453 820 €
Centre d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES)	20 039 802 €
Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA)	101 405 971 €
Assistance sanitaire en centre de rétention administrative (CRA)	3 353 965 €
Ukraine (hébergement et accompagnement)	15 702 895 €
Centre provisoire d'hébergement (CPH) et assimilés	42 923 567 €
TOTAL BOP 303	**232 880 020 €**

Répartition des 19,3 M€ de crédits pour l'inclusion sociale et la protection des personnes (BOP 304)

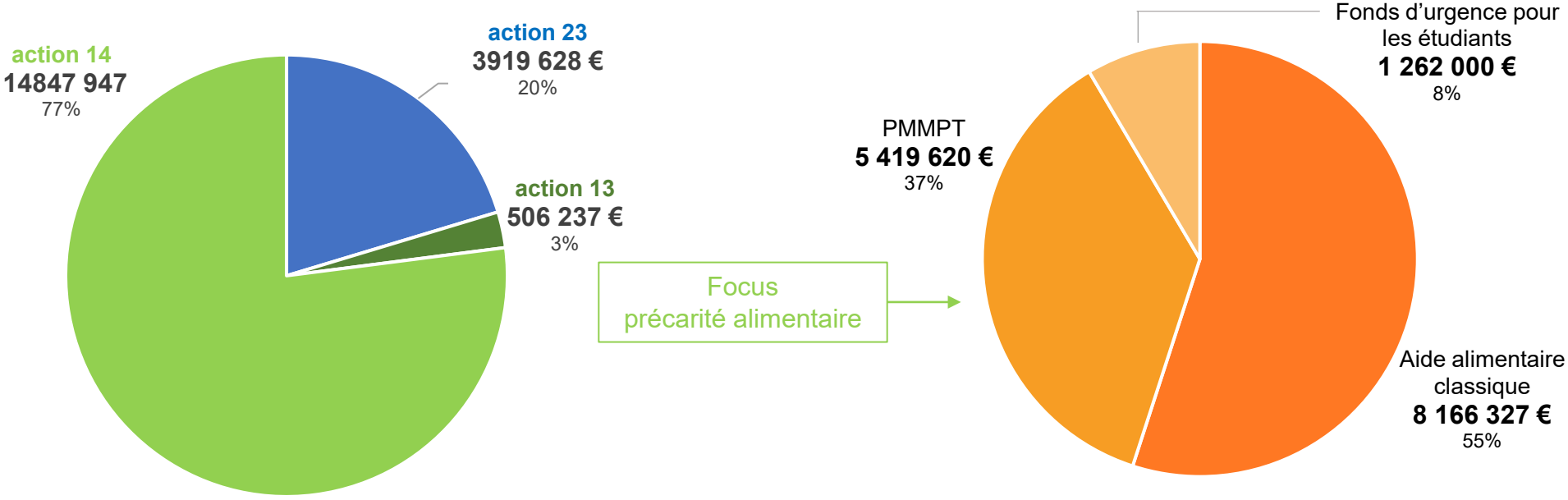

Action 13 - Action régionale au profit des femmes hébergées à l'hôtel :

- distribution de protections adaptées aux besoins et aux conditions d'hébergement
- organisation d'ateliers de sensibilisation à l'hygiène intime et à la santé menstruelle
- accompagnement, à titre expérimental, d'établissements hôteliers volontaires afin qu'ils intègrent à terme cette dimension de santé publique dans leurs pratiques.

Action 14 - Précarité alimentaire : distribution de repas et de colis pour le public précaire, notamment hébergé à l'hôtel ; soutien aux épiceries sociales ; aide au fonctionnement des opérateurs de lutte contre la précarité alimentaire etc. L'enveloppe de l'aide alimentaire classique de 3.7M€ a été abondée de plus de 4.5M € de crédits exceptionnels de renfort.

Action 23 – Domiciliation : amélioration quantitative et qualitative de l'offre et de l'activité proposées par les organisme agréés

Zoom sur l'accueil des Ukrainiens en 2024

En 2024, 1 545 places d'hébergement ont permis d'accueillir et prendre en charge des personnes déplacées en provenance d'Ukraine au sein d'accueils de jour et d'accueils de courte durée (SAS) au titre du BOP 303 :

	Accueil de jour	Hubs de courte durée	Capacité hébergement *ad hoc*	Transports	Total
IDF	1 045 718 €	1 280 724 €	13 376 453 €	95 459 €	15 798 353 €

Un accompagnement social des ménages ukrainiens a été réalisé par les associations mandatées par l'État au titre du BOP 177 dans le cadre de l'intermédiation locative.

Le dispositif IML Ukraine a poursuivi sa décrue en 2024, mais les crédits mobilisés ont augmenté, notamment pour assurer la gestion des cas les plus complexes par les opérateurs accompagnant les ménages.

	IML	Hébergement citoyen	Total
IDF	567 818 €	19 776 €	587 594 €

Au 31 décembre 2024, 33 ménages soit 98 personnes bénéficiaient encore d'un accompagnement social.

Mise en œuvre des revalorisations des métiers du secteur

La revalorisation « Ségur », issue de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022, concernait les personnels exerçant à titre principal une fonction socio-éducative.

Le 4 juin 2024, les partenaires sociaux de la Branche Associative de l'action Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale (BASSMS) ont signé un accord incluant une mesure de revalorisation dite « Ségur pour tous », qui consiste à étendre la revalorisation « Ségur » de 183€ nets mensuels à l'ensemble des personnels de la BASSMS qui n'en avaient pas encore bénéficié, notamment les personnels administratifs et techniques.

Cet accord a été agréé par arrêté de la ministre du travail, de la santé et des solidarités le 4 juin 2024 et étendu par arrêté en date du 5 août 2024

Le surcout pour les associations lié à cette revalorisation salariale a été couvert par l'Etat en 2024 sur les programmes 177 et 303.

BOP 177	Veille sociale	2 666 545,00 €
	Hébergement	7 391 188,00 €
	Logement	188 914,00 €
	Autres	178 809,00 €
BOP 303	Hébergement	3 952 485,24 €
TOTAL		**14 377 941,24 €**

Accès au logement

Intermédiation locative (Solibail)

Une enveloppe de 71 940 028 € (73 963 954 € en 2023)

337 logements captés (397 en 2023)

1 526 ménages entrés dans le dispositif (1 488 en 2023)

Fin 2024, un parc de

7 478 logements

22 809 personnes accueillies (22 077 en 2023)

1 526 ménages ont intégré un logement Solibail

- **65%** issus de l'hôtel
- **28%** issus d'une structure d'hébergement

1 322 ménages ont quitté leur logement Solibail (1 290 en 2022)
88,8% pour accéder à un logement autonome et pérenne
(87,7% en 2022)

Source : Drihl

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL et Dalo)

Financement fonds national AVDL
18 884 904 €

2 858 nouveaux accompagnements ont été prescrits en 2024 sur les **4 612** ménages en cours d'accompagnement à fin décembre se décomposant comme suit :
- 19% d'AVL suivi d'un ADL
- 56% d'AVL seul
- 25% d'ADL seul

2024 :
1 474 ménages relogés (90% bénéficiaires en ADL)

20 565 ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du Dalo en 2024 (**19 168** en 2023)

Gestion du Dalo (externalisation COMED, contentieux Dalo)
49,4 M€
contre 51 M€ en 2023

Source : Drihl

Aides personnelles au logement

Chiffres 2024

Fonds national d'aide au logement (FNAL)
- Aide personnalisée au logement - APL (parc conventionné)
- Allocation de logement - AL (parc non conventionné)

1 014 028 bénéficiaires

2,998 Md€ d'aides

→ **246 €** d'aide mensuelle par bénéficiaire en moyenne en Ile-de-France

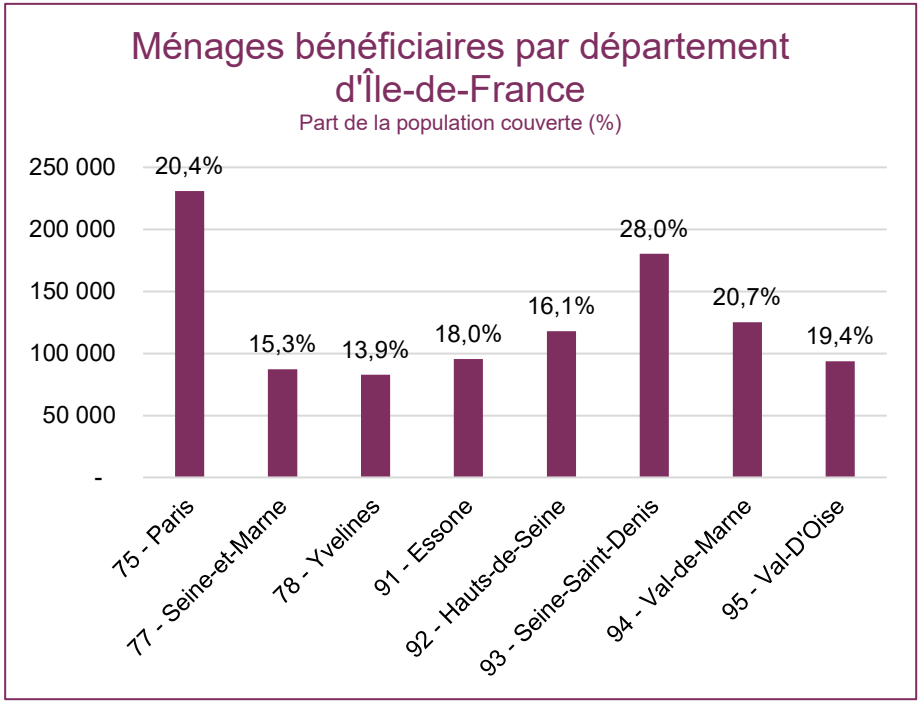

Source : BNA 2024 (fusion du ALLSTAT FR6 juin 2024 de la CNAF et du fichier CCMSA à décembre 2024) / Source des ménages par département : INSEE RP 2020 exploitation complémentaire

Note de lecture : au 31 décembre 2024, 231 077 ménages, résidant à Paris, bénéficient d'une aide au logement, ce qui représente 20,4% de la population parisienne totale.

Action de prévention des expulsions locatives

Montant financé sur le BOP 177 : 2 247 600 €, répartis comme suit :

	Département	Montant
Actions de prévention des expulsions locatives	Paris	374 737 €
	Hauts-de-Seine	294 370 €
	Seine-Saint-Denis	427 950 €
	Val-de-Marne	259 150 €
	Seine-et-Marne	194 879 €
	Yvelines	198 190 €
	Essonne	196 253 €
	Val-d'Oise	302 070 €

Source : Drihl

Focus : les territoires d’expérimentation du LDA

En 2024, **768 600 euros** de crédits ont été utilisés pour les AMI Logement d'Abord (territoire mise en œuvre accélérée) :

- pour le département de la **Seine-Saint-Denis** (AMI 1) : une subvention de **180 000 €**.
- pour **Paris** (AMI 2) : une subvention de **363 600 €**.
- Pour la **Communauté d’Agglomération de Cergy Pontoise (AMI 2) :** une subvention de 225 000€

Ces AMI permettent notamment de soutenir des actions d’accompagnement des publics fragiles et en rupture vers l’accès au logement et des actions de formation des acteurs de l’insertion.

Production de logements

Logements sociaux agréés en 2024

	OFFRE NOUVELLE (FNAP)				RECONSTITUTION DE L'OFFRE (Anru)			TOTAL LLS
	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	PLAI	PLUS	TOTAL	TOTAL
Agréments 2021	**7 347**	**7 473**	**8 172**	**22 992**	**813**	**619**	**1 432**	**24 424**
Financements 2021	169 889 202 €				12 396 800 €			182 286 002 €
Agréments 2022	**6 457**	**6 464**	**8 884**	**21 805**	**2 299**	**1 407**	**3 706**	**25 511**
Financements 2022	161 005 113 €				36 093 200 €			197 098 313 €
Agréments 2023	**6 607**	**4 449**	**7 443**	**18 499**	**1 769**	**1 005**	**2 774**	**21 273**
Financements 2023	189 624 607 €				28 658 900 €			218 283 507 €
Agréments 2024	**5 796**	**4 315**	**7 611**	**17 722**	**2 615**	**1 939**	**4 554**	**22 276**
Financements 2024	188 586 188 €				47 594 630 €			236 180 818 €

Source : SIAP, Ioda

22 276 logements sociaux agréés en 2024 pour un montant de subvention de 236 M€

71 % atteinte de l'objectif 2024, +5% par rapport à 2023

17 722 au titre du FNAP (offre nouvelle)

71% de l'atteinte de l'objectif 2024, -4% par rapport à 2023

4 554 au titre du NPNRU (reconstitution de l'offre)

70% de l'atteinte de l'objectif 2024, +64% par rapport à 2023

FNAP : fonds national d'aide à la pierre ; NPRNU : nouveau programme national de renouvellement urbain

Logements sociaux agréés en 2024 financés par le FNAP

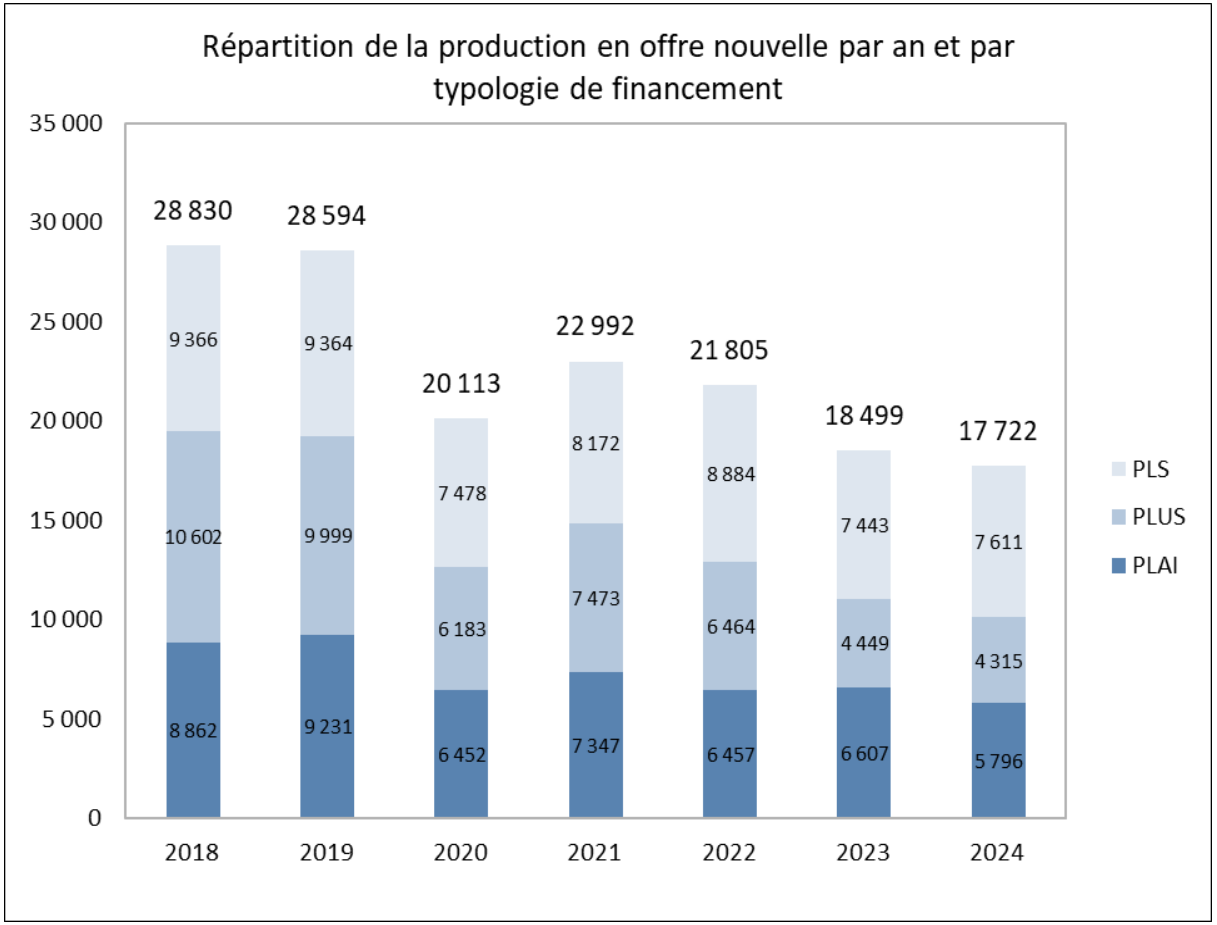

Source : SIAP

La production financée par le FNAP baisse en 2024, reflétant la priorité donnée aux financements de l'Anru pour la reconstitution de l'offre démolie dans le NPNRU.

La part du PLS augmente de 40 % en 2023 à 43 % tandis que la part du PLAI diminue de 36 % à 33 %.

Financements FNAP hors PLAI-adapté :
177 788 868 €

Logements sociaux agréés en 2024 financés par l'Anru

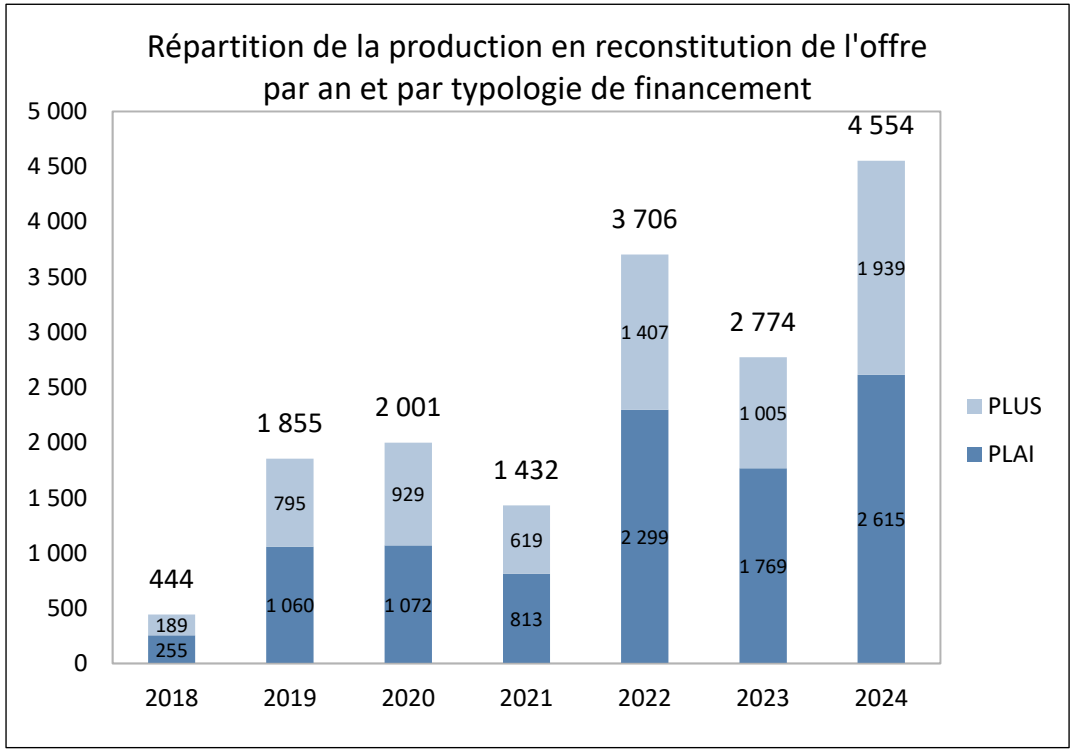

En 2024, 4 554 LLS dont 2 615 PLAI et 1 939 PLUS ont été agréés en financement Anru.

Ce résultat témoigne de la priorité régionale donnée à dynamique de reconstitution.

Source : Ioda, Anru

Financements :

- 47 594 630 € de subventions apportées par l'Anru
- 87 630 840 € de droits à prêts Action Logement Services (ALS)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Agréments de logements en PLAI adapté : crédits et nombre de logements

Objectif 2024 assigné	1 036
taux de réalisation	63%
budget notifié	15 167 700 €
taux de réalisation	71%

En 2024, l'objectif PLAI-adapté a été atteint à 63 %.
Les agréments PLAI-a représentent 11 % des PLAI

	2021		2022		2023		2024	
	Nbre de logements	Crédits engagés	Nbre de logements	Crédits engagés	Nbre de logements	Crédits engagés	Nbre de logements	Crédits engagés
Île-de-France	762	11 480 790	810	12 424 280	704	11 856 970	651	10 797 320

Source : SIAP

Nombre de logements étudiants agréés

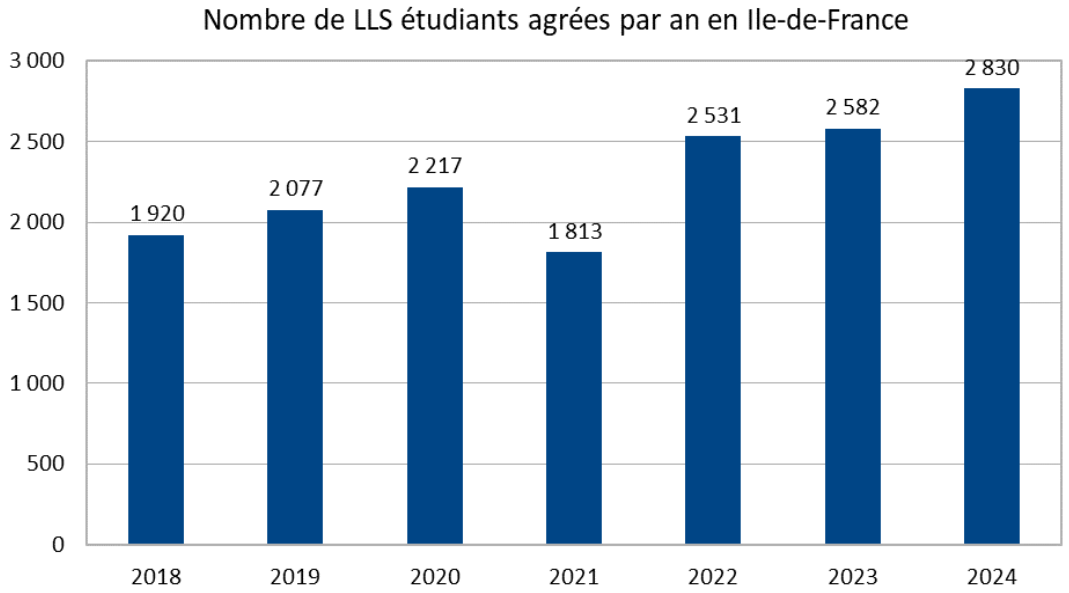

Entre 2018 et 2021, environ 2000 logements étudiants sont agréés en moyenne chaque année. Depuis 2022, le nombre d'agréments est en progression, pour atteindre, en 2024, 2 830 logements agréés, soit le plus haut niveau atteint depuis 7 ans.
L'ouverture au financement en PLAI de logements en résidences universitaires a été reconduit en 2024. Une résidence universitaire, située à Pontoise (95), de 58 logements dont 9 en PLAI a été agréée dans ce cadre.

Source : SIAP

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Agréments de logements foyers – résidences sociales : subventions / crédits et nombre de logement concernés

	Nombre de logements agréés (FNAP+ANRU)	Montant de la subvention en M € (FNAP+ANRU)	dont Montant de la subvention en M € (FNAP)	dont Montant de la subvention en M € (ANRU)
Logements foyers pour personnes âgées	380	0,00	0,00	0,00
Logements foyers pour personnes handicapées	68	0,46	0,46	0,00
Résidences sociales	3 406	79,00	71,20	7,80
dont FJT (foyers jeunes travailleurs)	*92*	*1,84*	*0,00*	*1,84*
dont RSJA (résidences sociales jeunes actifs)	*1 000*	*19,89*	*17,51*	*2,38*
dont Pensions de famille	*657*	*23,53*	*22,43*	*1,10*
dont Pensions de famille hors résidence accueil	*566*	*21,07*	*19,97*	*1,10*
dont Résidences d'accueil	*91*	*2,47*	*2,47*	*0,00*
dont Publics issus de FTM (foyers de travailleurs migrants)	*1 223*	*25,76*	*23,56*	*2,20*
Autres RS	*434*	*7,97*	*7,69*	*0,28*
Total	**3 854**	**79,46**	**71,66**	**7,80**

En 2024, **3 854 logements** ont été agréés contre 3 362 logements en 2023, soit une progression de +15%.

495 logements ont été agréés au titre de la reconstitution de l'offre et représente 10 % des subventions FNAP+Anru

En résidence sociale, 2/3 des agréments sont portés en 2024 par la transformation des FTM et la production de RSJA

Sources : SIAP et IODA

Agréments de logements foyers – résidences sociales : évolution

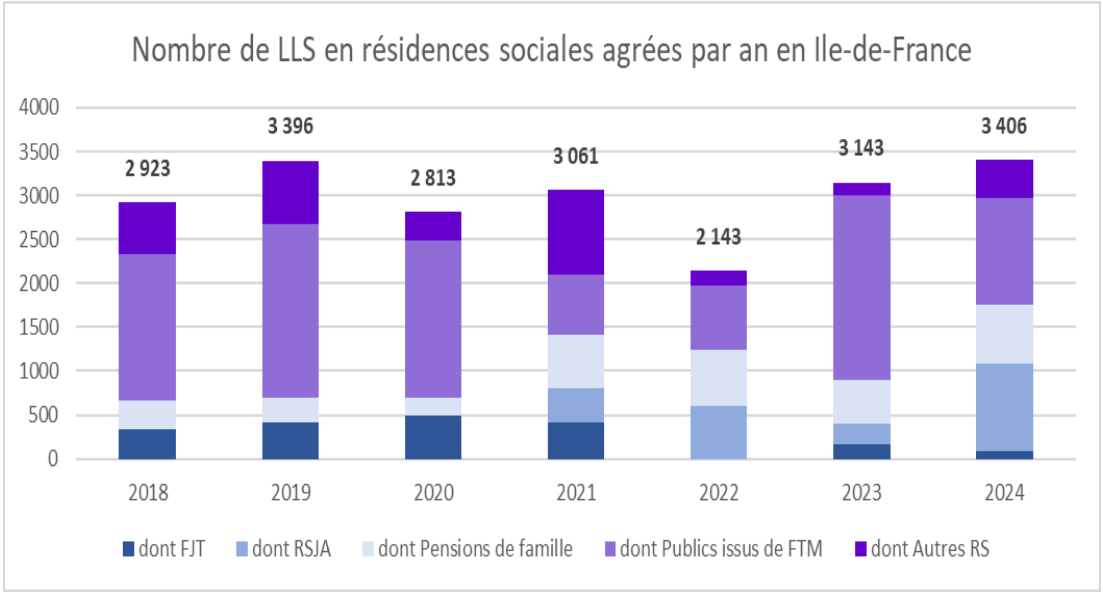

- Une dynamique d'agréments en constante hausse depuis 2022, portée par le développement des RSJA et des pensions de familles.
- Depuis 2018, la moitié des agréments est liée à la transformation des FTM.

Sources : SIAP et IODA

Crédits dédiés à l'accueil des gens du voyage

BOP 135 - Création d'aires permanentes d'accueil et de terrains familiaux locatifs :

1 dossier retenu dans le cadre de l'appel à projet 2024 de la Dihal pour un montant de 210 000 €, ainsi qu'un complément de subvention pour un autre dossier, pour un montant de 735 000 €.

Amélioration du parc de logements

Bilan sur la rénovation du parc social de droit commun

Évolution du nombre de logements et des enveloppes consommées au titre de la rénovation du parc social en Île-de-France

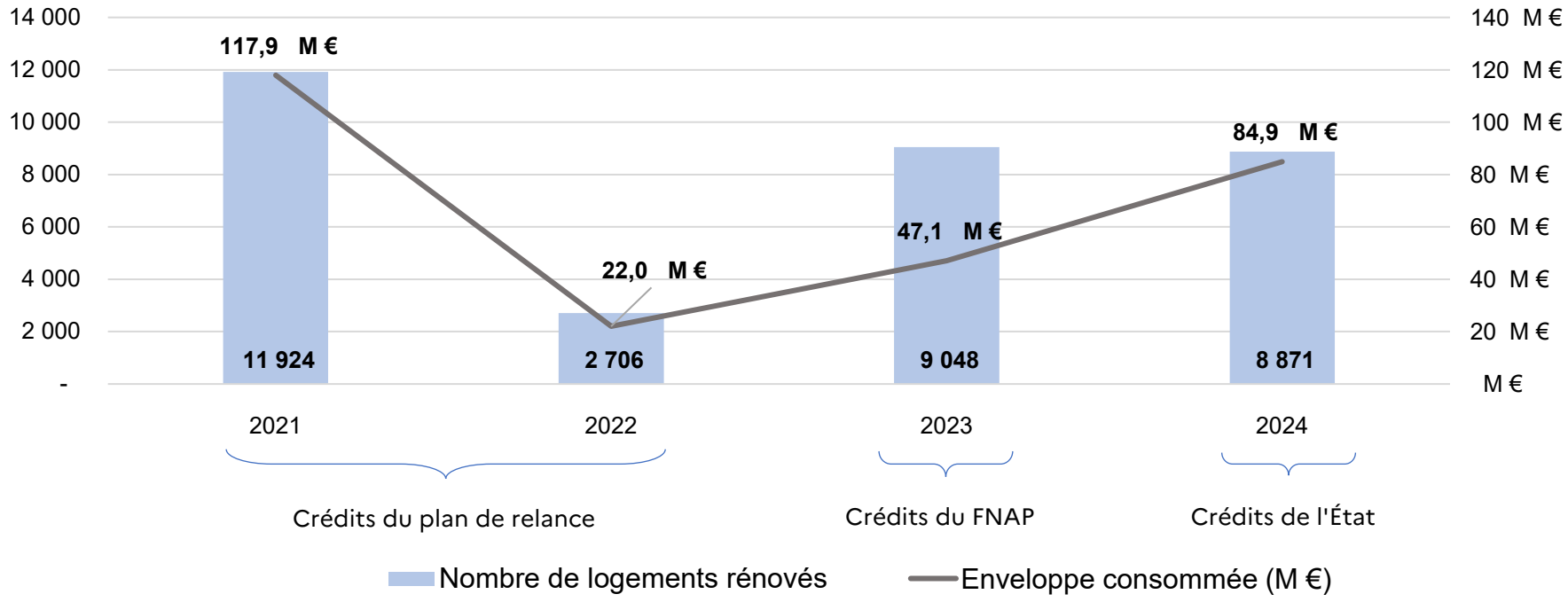

8 871 logements rénovés en 2024 soit un objectif atteint à 84 %

Aides à l'amélioration du parc privé – crédits délégués par l'Anah

Évolution des **crédits engagés** au titre de la rénovation du parc privé en Île-de-France – crédits Anah délégués au niveau régional

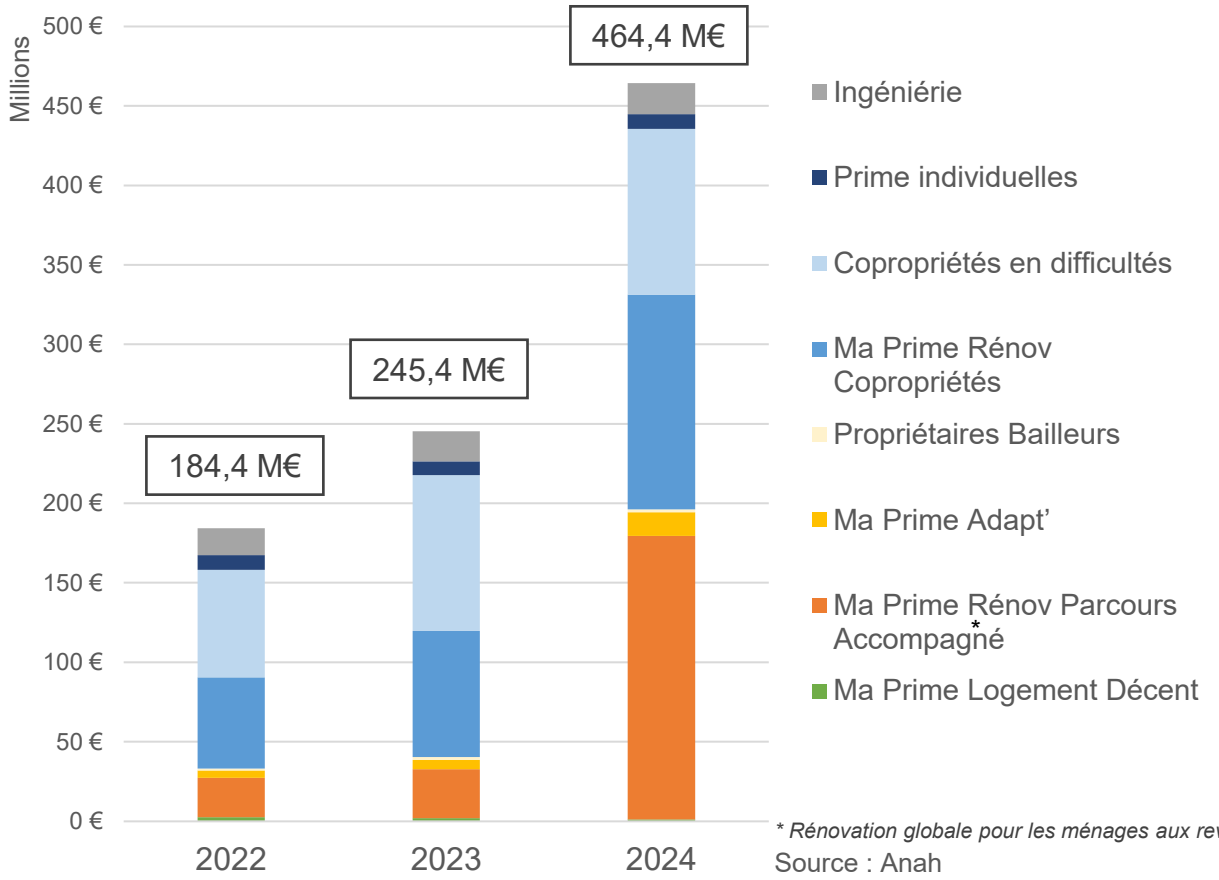

464,4M€ engagés en 2024

102% de la dotation initiale

+ 89% par rapport à 2023

** Rénovation globale pour les ménages aux revenus modestes et très modestes*

Source : Anah

Aides à l'amélioration du parc privé – crédits délégués par l'Anah

	Crédits engagés 2024	Logements engagés 2024	Taux d'atteinte de l'objectif
Ma Prime Rénov Parcours Accompagné	178 239 011 €	3 842	119%
Ma Prime Adapt'	14 939 389 €	2 008	64%
Ma Prime Logement Décent	1 164 842 €	109	57%
Propriétaires Bailleurs	1 834 540 €	76	82%
Ma Prime Rénov Copropriétés	135 136 449 €	12 752	46%
dont copropriétés fragiles	*88 138 734 €*	*6 779*	*109%*
dont copropriétés saines	*46 997 715 €*	*5 973*	*28%*
Copropriétés en difficultés	104 180 250 €	8 159	182%
Ingénierie	19 525 586 €		
Primes individuelles	9 423 138 €		
Total IDF	**464 443 205 €**	**26 946**	**69%**

26 946 logements faisant l'objet d'une instruction régionale en 2024
dont 20 911 (78%) concernent des syndicats de copropriétaires

Source : Anah

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Aides à l'amélioration du parc privé – crédits gérés au niveau national par l'Anah

Des aides aux ménages

Rénovation par geste
26 162 logements – 144,0 M€

Rénovation globale pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs
852 logements – 22,3 M€

27 014 logements
166,4M€

Des aides aux gestionnaires des centres d'hébergement

Humanisation des centres d'hébergement

- 3 093 906 € ont été versés pour des programmes de travaux dans 4 CHRS ;
- 9 270 € ont été versés pour un programme d'études dans 1 CHRS.

5 centres d'hébergement
3,1M€

Source : Anah

Opérations programmées portées par les collectivités territoriales

61
plans de sauvegarde
PDS

44
opérations programmées d'amélioration de l'habitat
OPAH
dont 25 OPAH-CD et 12 OPAH-RU

5
programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés (**POPAC**)

4
programmes d'intérêt général
PIG

28 % des aides franciliennes aux propriétaires sont concentrées sur ces opérations programmées,
72 % sont engagées dans le secteur diffus.

Source : Anah

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Lutte contre l'habitat indigne – Opérations subventionnées par l'Anah en RHI-Thirori

RHI : Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux
Thirori : Traitement de l'habitat insalubre remédiable et des opérations de restauration immobilière

En 2024, en Ile-de-France,

27 opérations en cours subventionnées en RHI-Thirori :

11 à Paris (75),

1 dans les Hauts-de-Seine (92),

15 en Seine-Saint-Denis (93).

Lutte contre l'habitat indigne (BOP 135 et BOP 177)

BOP 135 :

AE : 2 419 824 € / CP : 3 449 447 €
(dont CP Sulhi : 1 140 328 €)

BOP 177 :

Accompagnement vers et dans le logement des ménages en situation d'habitat indigne :

- **500 ménages accompagnés en 2024**, dont 160 ménages relogés en 2024 et 80 sont prêt au relogement
- **936 k€ de crédits** du Fonds national ADVL

Dans le cadre du **permis de louer, 76 amendes** ont été émises suite aux infractions relevées par les villes, représentant un montant de **305 500€**.

Source : DRIHL

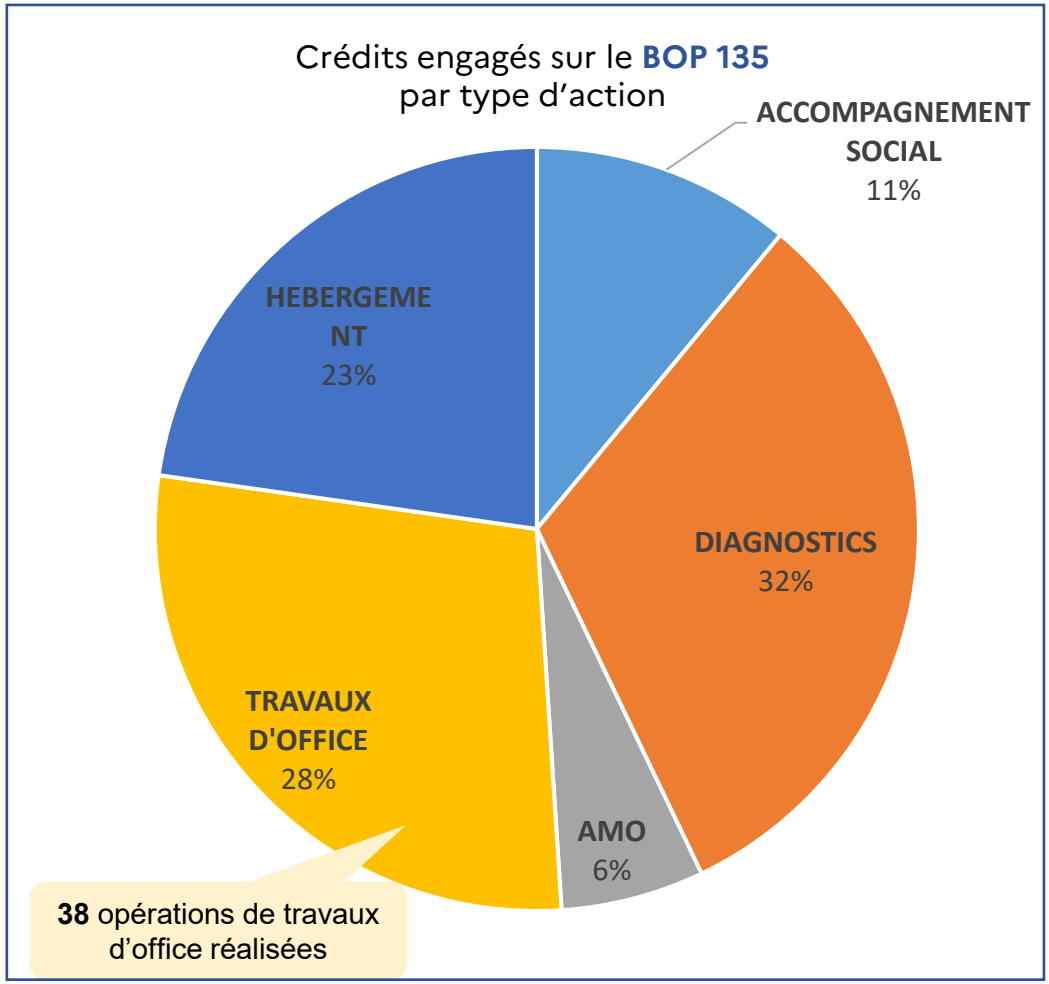

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Sulhi, l'appel à projets régional pour une stratégie de lutte contre l'habitat indigne (BOP 135)

Objectif : Promouvoir et développer une **approche globale et urbaine** de lutte contre l'habitat indigne et de requalification des quartiers anciens dégradés.

Appel à projets lancé en 2015 : 19 projets retenus – **16 projets engagés**

CP délégués en 2024 : 1 140 328 €

Entre 2019 et 2024, 4,3M€ de CP ont été consommés, soit 31,8 % de l'enveloppe globale (13,6 M€).

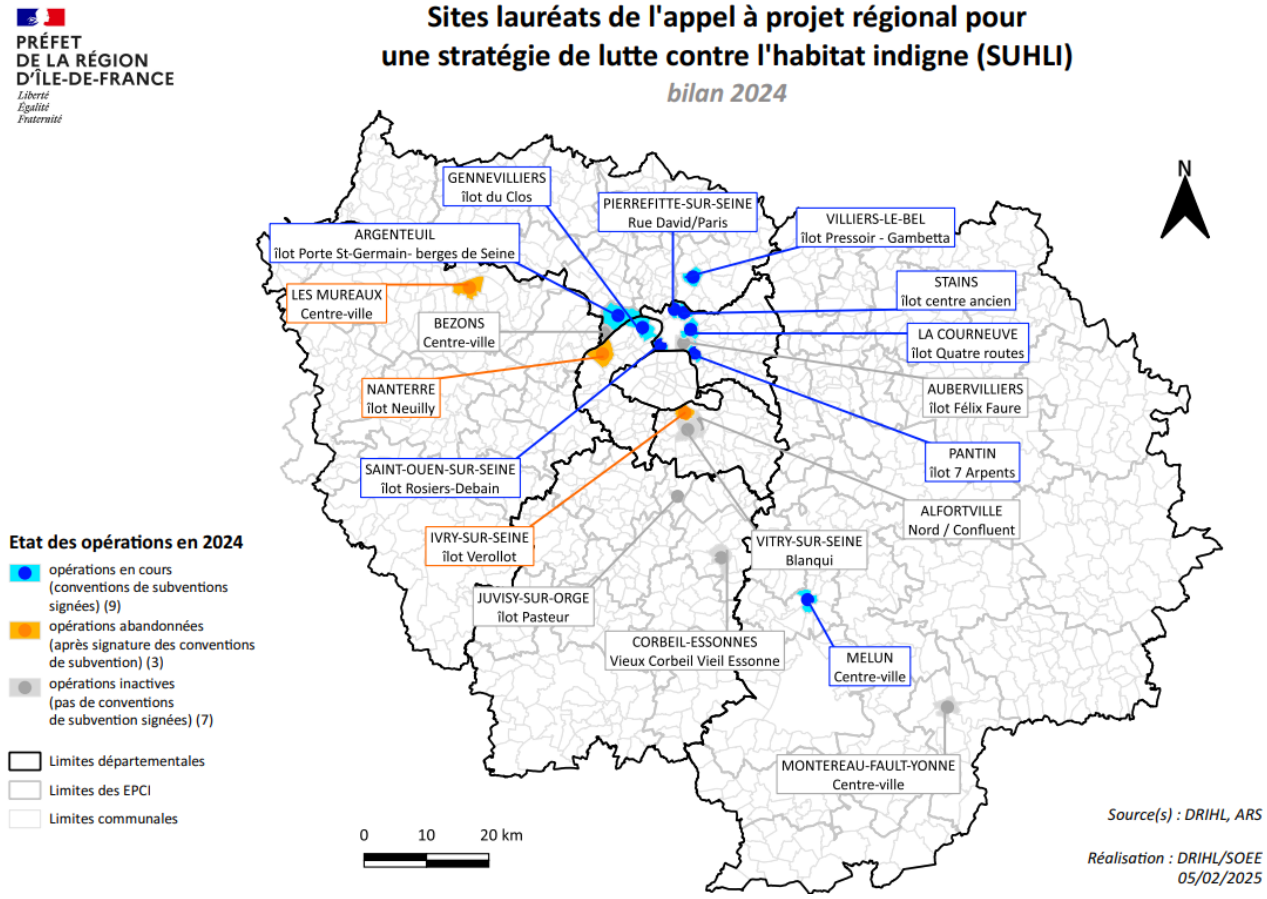

Source : Drihl et ARS Île-de-France

Rénovation urbaine

État d'engagement des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

En Ile-de-France, 99 projets en QPV sont soutenus par l'Anru
dont 59 sont d'intérêt national (PRIN) et **40** d'intérêt régional (PRIR)
Ces projets font l'objet de **75** conventions de financement entre les collectivités et l'Anru.

4 960 M€ ont été contractualisés dont :
- **3 630 M€** de subventions ;
- **1 330 M€** de droits à prêts

pour financer **159 296 logements.**

Toutes les conventions sont aujourd'hui signées.
Des avenants aux conventions permettront d'engager la totalité des **5 050 M€** fléchées à ce jour.

Les **5 050 M€** correspondent au montant du concours financier réservé pour ces 99 projets jusqu'à juin 2026 et se décompose en :
- **3 687 M€** de subventions ;
- **1 363 M€** de droits à prêts.

Source : Anru

Carte des quartiers d'intérêt national du NPNRU en Île-de-France

CHIFFRES CLEFS

59 Quartiers Prioritaires d'Intérêt National (QIN)

- *28,6 % des QIN NPNRU*
- *36,4 % des QPV de la région*
- *59,6 % des QPV NPNRU de la région*

198 maîtres d'ouvrage

- *19 EPCI porteurs de projet*
- *57 communes impliquées*
- *71 acteurs du logement*

798 941 habitants concernés

- *51 % de la population de la région vivant en QPV*
- *77 % de la population de la région vivant en QPV NPNRU*

96 contrats avec l'ANRU

- *31 protocoles de préfiguration*
- *65 conventions*

Source : Anru

Carte des quartiers d'intérêt régional du NPNRU en Île-de-France

CHIFFRES CLEFS

40 Quartiers Prioritaires d'Intérêt Régional (QIR)

- *16,5 % des QIR NPNRU*
- *14,7 % des QPV de la région*
- *40,4 % des QPV NPNRU de la région*

114 maîtres d'ouvrage

- *19 EPCI porteurs de projet*
- *34 communes impliquées*
- *39 acteurs du logement*

236 669 habitants concernés

- *15 % de la population de la région vivant en QPV*
- *23 % de la population de la région vivant en QPV NPNRU*

63 contrats avec l'ANRU

- *22 protocoles de préfiguration*
- *41 conventions*

État de l'engagement financier NPNRU cumulé par département

Cumul depuis le début du nouveau programme - depuis août 2014 jusqu'à fin décembre 2024

	Programmation contractualisée				Engagement				Paiement	
	Subvention Anru (en M€)	Prêt Action Logement (en M€)	Total concours financier (en M€)	Nombre de logements programmés (convention signée)	Subvention Anru (en M€)	Prêt Action Logement (en M€)	Total concours financier (en M€)	Nombre de logements engagés	Subvention Anru (en M€)	Nombre de logements avec paiement
Paris	39,3	20,1	59,4	5 654	36,1	19,2	55,3	4 965	11,9	4 920
Hauts-de Seine	240,9	139,8	380,7	15 214	128,1	62,1	190,2	6 780	52,8	6 780
Seine-Saint-Denis	1 718,4	589,6	2 308,0	68 133	1 014,3	385,4	1 399,8	35 442	339,9	34 828
Val-de-Marne	491,4	184,7	676,1	22 344	265,9	127,3	393,2	12 466	90,7	12 414
Seine-et-Marne	120,2	48,3	168,6	6 653	94,2	39,3	133,5	5 670	36,2	5 670
Yvelines	263,7	105,5	369,2	10 877	136,0	68,4	204,4	6 102	46,2	6 067
Essonne	440,4	135,7	576,1	16 533	252,7	106,2	358,9	9 297	85,8	9 134
Val-d'Oise	315,4	106,2	421,6	13 888	203,1	84,4	287,5	7 214	70,1	7 214
TOTAL	**3 629,6**	**1 330,1**	**4 959,7**	**159 296**	**2 130,4**	**892,2**	**3 022,7**	**87 936**	**733,5**	**87 027**

Source : Anru

État de l'engagement financier NPNRU par département sur l'année 2024

	Programmation contractualisée			Engagement		
	Subvention Anru (en M€)	Prêt Action Logement (en M€)	Total concours financier (en M€)	Subvention Anru (en M€)	Prêt Action Logement (en M€)	Total concours financier (en M€)
Paris	4,2	0,9	5,1	14,5	8,9	23,5
Hauts-de Seine	58,8	36,7	95,5	26,0	20,9	47,0
Seine-Saint-Denis	363,2	195,9	559,1	462,7	212,5	675,3
Val-de-Marne	78,8	42,9	121,6	67,3	55,6	122,9
Seine-et-Marne	31,7	9,6	41,3	26,8	22,1	48,9
Yvelines	50,0	23,9	73,9	34,3	23,3	57,6
Essonne	65,0	29,0	94,1	77,6	45,1	122,7
Val-d'Oise	69,7	22,2	91,9	54,3	35,4	89,7
TOTAL	**721,5**	**361,0**	**1082,4**	**763,6**	**423,9**	**1187,5**

Source : Anru

Glossaire

- AAP : appel à projet
- ADL : accompagnement dans le logement
- AE : autorisations d'engagement
- Ami : appel à manifestation d'intérêt
- Anah : agence nationale de l'habitat
- Anru : agence nationale pour la rénovation urbaine
- APL : aide personnalisée au logement
- AVDL : accompagnement vers et dans le logement
- Bop : budget opérationnel de programme
- CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Comed : commission de médiation
- CP : crédits de paiement
- Dalo : droit au logement opposable
- Dihal : délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- Drihl : direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
- FJT : foyer pour jeunes travailleurs
- Fnap : fonds national des aides à la pierre
- FNAVDL : fonds national d'accompagnement vers et dans le logement
- FTM : foyer de travailleurs migrants
- IML : intermédiation locative
- LLS : logement locatif social
- MPR : ma prime rénov'
- NPNRU : nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- PLAI : prêt locatif aidé d'intégration
- PLS : prêt locatif social
- Plus : prêt locatif à usage social
- PMMPT : programme mieux manger pour tous
- RS : résidence sociale
- RSJA : résidence sociale pour jeunes actifs
- Siap : système d'information aides à la pierre
- SIAO : service intégré d'accueil et d'orientation